

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice

Notre société va devoir réduire très significativement son activité compte tenu des mesures prises par les pouvoirs publics dans le cadre de la crise du COVID 19.

Nous anticipons les problèmes de trésorerie qui vont être générés par cette situation, et nous souhaitons bénéficier des préconisations faites par la Fédération Bancaire Française sur les remboursements de crédits (cf communiqué de presse du 15 mars 2020).

C'est à ce titre que nous sollicitons de votre part :

- une suspension des prélèvements des échéances d'emprunt sur les emprunts en cours dans votre établissement, à savoir :

*

*

*

- un report du paiement des échéances suspendues à la fin du (ou des) échéancier(s)

Et ce pendant une période si possible de 6 mois, et au minimum de 3 mois à compter de ce jour.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons favorable, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, en l'expression de nos sentiments distingués.